

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 16 décembre 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONTRATS D'ASSURANCE 2026-2029

L'an deux mil vingt-cinq,
Le seize décembre
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 8 décembre 2025, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents 7

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Nora ZARLENGA, Mme Gisèle CUCHET M. Karim DJILALI membres du Conseil Municipal

M. François LEBEAU, M. Joël GOMARD, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Sidonie MARCHAL membre du Conseil Municipal
Mme Marie-Thérèse RIDOUX, Mme Evelyne VERNET, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le CCAS de Montbéliard a souscrit plusieurs contrats d'assurance arrivant à expiration le 31 décembre 2025, à savoir :

- **Lot n°1 : Multirisques patrimoine immobilier et contenu – VHV et SUBERVIE**
- **Lot n°2 : Responsabilité civile (incluant la protection juridique) – MMA SUBERVIE**
- **Lot n°3 : Flotte automobile – Compagnie d'assurance SMACL**

Les prestations d'assurance concernant les collectivités locales sont soumises aux obligations de mise en concurrence prévues par le Code de la Commande Publique.

Dans le cadre du marché initial 2022-2025, attribué le 18 novembre 2021, le lot n°2 « Flotte automobile » a été confié à la compagnie **SMACL** pour un montant forfaitaire annuel de **16 568,19 €**.

Par courrier du **31 mars 2023**, SMACL a proposé un avenant en raison de la dégradation de la sinistralité observée depuis la conclusion du contrat.

Les nouvelles conditions prévoient :

- une majoration de **30 %** de la cotisation annuelle (indexation comprise, à périmètre de risques identiques),
- une hausse de la franchise « dommages tout accidents / vol / incendie / bris de glace » portée de **100 € à 600 €**.

La commission d'appel d'offres réunie le **18 septembre 2023** a examiné la proposition et validé ces nouvelles conditions.

Cet avenant est entré en vigueur **à compter du 1er janvier 2024**.

Afin de renouveler ces contrats pour la période 2026-2029, et en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, une consultation par appel d'offres ouvert avait été lancée pour les cinq lots suivants :

- **Lot n°1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes**
- **Lot n°2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes**
- **Lot n°3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes**
- **Lot n°4 : Protection juridique de la collectivité**
- **Lot n°5 : Protection fonctionnelle des agents et des élus**

En raison de l'infructuosité des offres, il a été convenu de conclure les marchés en application de la procédure sans publicité ni mise en concurrence, suite à un appel d'offres infructueux, conformément à l'article R. 2122-22 du Code de la Commande Publique.

Les marchés correspondants seraient conclus à compter du 1er janvier 2026, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

La commission d'appel d'offres réunie le **16 décembre 2025** a examiné les propositions et valide ces nouvelles conditions.

Pour 2026, le montant total annuel des primes d'assurance s'élève à **44 781,07 € TTC**, réparti comme suit :

Lot n°1 : 12 583,06 € TTC – Compagnie RELYENS

Multirisques patrimoine immobilier et contenu

Franchise générale : 2 000 €

Autres franchises : voir CCTP

Lot n°2 : 6 427,32 € TTC – PNAS – AREAS DOMMAGES

Assurances responsabilités et des risques annexes

Lot n°3 : 24 967,46 € TTC – Compagnie SMACL

Flotte automobile

Véhicules ≤ 3,5 t : 300 €

Véhicules ≥ 3,5 t : 600 €

Marchandises transportées : 300 €
Lot n°4 : 502.72 € TTC – RELYENS
Protection juridique
Seuil d'intervention : 500 €

Lot n°5 : 300.51 € TTC – PNAS – CFDP
Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus
Seuil d'intervention : néant

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De signer les contrats d'assurance lancés sous la forme d'une procédure dite sans publicité ni mise en concurrence suite à un appel d'offre infructueux, afin de souscrire les nouveaux contrats à compter du 1er janvier 2026, aux conditions susmentionnées ;
- D'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer les marchés ainsi que les contrats d'assurance ;

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour	:7
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 17 décembre 2025

Déposée en Sous-Préfecture le 18 décembre 2025

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente déléguée,

